

MINISTÈRE DE L'EMPLOI,
DE LA COHÉSION SOCIALE
ET DU LOGEMENT
*Direction générale de l'urbanisme,
de l'habitat et de la construction*

Sous-direction des interventions
urbaines et de l'habitat
Bureau des interventions urbaines
pour l'habitat privé
MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DES SOLIDARITÉS
Direction générale de la santé
Sous-direction de la gestion
des risques des milieux
Bureau des bâtiments, du bruit
et du milieu de travail

Circulaire interministérielle DGS/SD7C/DGUHC/IUH3 n^{os} 2005-511 et 2005-70 du 16 novembre 2005 relative au suivi et à l'évaluation pour l'année 2004 de la mise en œuvre des mesures de lutte contre le saturnisme prévues aux articles L. 1334-1 à L. 1334-6 du code de la santé publique

NOR : *SOCU0510382C*

Date d'application : immédiate.

Résumé : la présente circulaire porte sur la mise en œuvre des mesures de lutte contre le saturnisme prévues aux articles L. 1334-1 à L. 1334-6 du code de la santé publique : elle a pour objectif de recueillir des indicateurs annuels de suivi et d'évaluation de ces dispositions, à partir desquels un bilan national conjoint sera réalisé par la direction générale de la santé (DGS) et la direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC).

Mots clés : enquête, évaluation, indicateur, plomb, saturnisme.

Textes de référence : code de la santé publique, articles L. 1334-1 à L. 1334-6 et R. 1334-1 à R. 1334-13.

Textes abrogés ou modifiés : circulaire DGS/2004/286 et 2004-UHC/IUH4/12 du 22 juin 2004.

Annexes :

Annexe I : résultats de l'enquête 2003 sur le suivi et l'évaluation des mesures d'urgence et de prévention contre le saturnisme infantile ;

Annexe II : indicateurs de suivi et d'évaluation des mesures d'urgence et de prévention contre le saturnisme infantile - année 2004.

Le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement, le ministre de la santé et des solidarités à Mesdames et Messieurs les préfets de région, (directions régionales des affaires sanitaires et sociales, directions régionales de l'équipement [pour information]) ; Mesdames et Messieurs les préfets de département, (directions départementales des affaires sanitaires et sociales, directions départementales de l'équipement [pour exécution]).

La circulaire DGS/DGUHC du 22 juin 2004 demandait aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS), directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS), directions départementales de l'équipement (DDE) et directions régionales de l'équipement (DRE) de compléter un certain nombre d'indicateurs d'activités dans le domaine de la lutte contre le saturnisme lié à l'habitat pour l'année 2003.

Ces données ont permis à la DGS et à la DGUHC d'élaborer conjointement, et pour la troisième année consécutive, un bilan national accompagnant la présente circulaire (annexe I). Ce bilan, certes, plus synthétique que les années précédentes, confirme, par comparaison avec celui de 2002, la montée en charge du dispositif de lutte contre le saturnisme. Il reflète les difficultés rencontrées par vos services, auxquelles les nouvelles dispositions de la loi relative à la politique de santé publique répondent en partie.

Cette enquête est renouvelée pour l'année 2004. C'est pourquoi nous vous remercions de bien vouloir compléter la liste d'indicateurs annexée à la présente circulaire (annexe II). Cette liste est identique à celle de 2003. Le tableau d'indicateurs est également téléchargeable à partir du réseau intranet du ministère de la santé et des solidarités (réseau d'échanges en santé environnementale) et celui du ministère du travail, de la cohésion sociale et du logement, sous l'adresse intranet de la DGUHC : http://intradguhc.i2/publications/TXT_OFFICIELS/2005.htm.

Comme pour les enquêtes précédentes, les DRASS et les DRE sont chargées de coordonner le recueil de ces indicateurs au niveau de chaque région et d'en vérifier la cohérence.

Le tableau, accompagné d'une synthèse régionale, est à transmettre conjointement avant le 16 décembre 2005 aux bureaux IUH3 de la DGUHC et SD7C de la DGS.

Nos services (DGUHC/IUH3 et DGS/SD7C) se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Vous voudrez bien nous signaler, sous les présents timbres, les difficultés que vous pourrez rencontrer dans la mise en œuvre de ces instructions, ainsi que, plus généralement, dans la mise en œuvre des mesures de lutte contre le saturnisme lié à l'habitat.

Pour le ministre de l'emploi,
de la cohésion sociale
et du logement :
*Le directeur général
de l'urbanisme, de l'habitat
et de la construction,*
Pour le directeur général
de l'urbanisme, de l'habitat
et de la construction :
*La sous-directrice des
interventions
urbaines et de l'habitat,*
H. Dadou

Pour le ministre de la santé
et des solidarités :
*Le directeur général de la
santé,*
Pour le directeur
général de la santé :
*La sous-directrice de la gestion
des risques des milieux,*
J. Boudot

ANNEXE I

RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2003 SUR LE SUIVI ET L'ÉVALUATION DES MESURES D'URGENCE ET DE PRÉVENTION CONTRE LE SATURNISME INFANTILE

I. - LES SIGNALEMENTS
I.1. **Les cas de saturnisme**

459 nouveaux cas de saturnisme (cf. graphique 1) ont été signalés aux directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) en 2003 chez des enfants mineurs, soit une diminution proche de 7 % par rapport à 2002. Ce chiffre global masque cependant des tendances départementales différentes : par exemple, une forte diminution des cas à Paris, en Seine-Saint-Denis et dans le Rhône, mais une augmentation dans les Hauts-de-Seine, le Nord, le Pas-de-Calais, la Haute-Saône, les Yvelines et le Val-d'Oise et une stabilisation dans le Val-de-Marne et en Seine-Maritime. Le poids de l'Île-de-France est en légère baisse par rapport aux années précédentes : 65 % des cas déclarés en 2003 (contre 70 % en 2002 et 2001), ce qui est lié à la forte diminution à Paris.

86 % des signalements concernent des enfants de moins de six ans. Les services de protection maternelle et infantile (PMI), à l'origine d'environ deux tiers des signalements, restent les plus impliqués dans le dépistage de cette pathologie, bien qu'on puisse cependant noter une très légère augmentation du nombre de cas signalés à la DDASS par d'autres canaux (le médecin traitant, par exemple).

Sur ces 459 cas, 105 ont une origine de contamination autre que les peintures contenant du plomb (proximité d'un site industriel et présence de plomb dans l'eau, notamment).

La liste des départements ayant reçu au moins 10 cas de saturnisme en 2003 (cf. graphique 2) s'est un peu modifiée et concerne 10 départements au total, contre 8 en 2002.

I.2. **Les risques d'accessibilité au plomb**

1 134 logements ou parties communes d'immeubles présentant des peintures dégradées susceptibles de contenir du plomb ont spontanément été signalés aux services de l'Etat (cf. graphique 3).

Ce chiffre représente cependant 17 % de signalements de moins qu'en 2002.

La région Ile-de-France en concentre toujours la part la plus importante, bien qu'elle soit, en 2003, légèrement plus faible qu'en 2002 (62 % contre 67 %).

I.3. Les états des risques d'accessibilité au plomb (ERAP)

A la fin de l'année 2003, 68 départements étaient couverts par un arrêté préfectoral en vigueur définissant une zone d'exposition au plomb (cf. graphique 4). L'afflux des ERAP dans les services ne cesse donc de s'amplifier, portant ce nombre à 74115 en 2003, nombre réparti sur un plus grand nombre de départements.

II. - LES DIAGNOSTICS

3 639 diagnostics ont été réalisés en 2003 (cf. graphiques 5 et 6), soit 15 % de plus que l'an passé. Diverses circonstances en sont à l'origine : 1142 (soit 40 %) ont été effectués à la suite d'un cas de saturnisme, 690 (soit 19 %) à la suite d'un ERAP, 980 (soit 27 %) à la suite d'un signalement de risque d'accessibilité au plomb et 527 (soit 15 %) dans le cadre d'une enquête d'insalubrité.

Les principales tendances observées par le passé se trouvent toujours confirmées, à savoir que les services centrent leur action sur les cas les plus urgents sur le plan sanitaire, à savoir les cas de saturnisme déclarés. Par contre, la proportion de diagnostics positifs s'est fortement amplifiée puisqu'en 2003, presque 3 diagnostics sur 4 réalisés dans un logement ou dans des parties communes ont mis en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb. Ce ratio était de 1 sur 2 les années précédentes.

III. - LES ENFANTS EXPOSÉS

En 2003, 4 234 enfants ont été recensés en tant qu'habitant dans des logements identifiés par les services, lors des diagnostics réalisés, comme présentant une accessibilité au plomb.

IV. - LES OPÉRATEURS

Ce sont toujours les opérateurs agréés qui réalisent la grande majorité des diagnostics (81 %).

Les DDASS ont réalisé un nombre de diagnostics moins important en 2003, baisse qui ne doit pas occulter leur fort investissement dans la lutte contre le saturnisme (cf. graphique 7). A l'inverse, l'activité des services communaux d'hygiène et de santé (SCHS) en matière de réalisation des diagnostics a augmenté.

A la fin de l'année 2003, 863 opérateurs étaient agréés pour les diagnostics, 156 pour la maîtrise d'œuvre et 790 pour le contrôle des travaux. 83 départements ont ainsi agréé des opérateurs pour les missions de diagnostic et/ou de contrôle et 56 pour celles de maîtrise d'œuvre (cf. graphique 8).

V. - LES NOTIFICATIONS DE TRAVAUX ET LES TRAVAUX

Cette enquête n'est pas longitudinale. On peut toutefois essayer de rapprocher le nombre de notifications préfectorales de travaux du nombre de diagnostics positifs : 2 628 diagnostics ayant mis en évidence une accessibilité au plomb et 2 770 notifications, dont 2 055 notifications pour des logements et 573 pour des parties communes (cf. graphique 9).

Le nombre de travaux effectivement réalisés en 2003, soit 2095 (total logements + parties communes), est inférieur à celui observé en 2002. On constate également que moins de travaux ont été réalisés par les propriétaires en 2003, à l'inverse des travaux d'office qui eux ont augmenté ; ce constat est à mettre en regard du nombre de contrôles conformes, qui a progressé par rapport à l'an passé : 1040 en 2003 contre 803 en 2002. Cependant, malgré cette amélioration constatée, le nombre de contrôles conformes, qui détermine la part des logements et parties communes ayant fait l'objet d'une procédure complète, reste, dans l'absolu, assez modeste.

VI. - L'HÉBERGEMENT PENDANT LES TRAVAUX

La nécessité d'héberger ou non les occupants pendant les travaux de suppression du risque d'accessibilité au plomb émane généralement de l'auteur du diagnostic qui fixe également la nature des travaux à entreprendre.

Le nombre de personnes à héberger s'élève à 1390 en 2003, et celui des personnes effectivement hébergées pendant les travaux n'est que de 680. Cela étant, la saisie n'ayant pas été complète, il convient de considérer le dernier chiffre avec précaution (ces chiffres sont probablement plus élevés).

VII. - LE CONTRÔLE CONFORME DES TRAVAUX

Le contrôle après travaux, lorsqu'il est conforme, marque la fin de la procédure d'urgence. Il permet d'avoir l'assurance que les travaux ont été faits et correctement effectués.

Ainsi, en 2003, 1040 logements et parties communes ont fait l'objet d'une procédure complète. C'est 30 % de plus qu'en 2002, tendance plutôt encourageante, mais encore insuffisante.

Le graphique 10 récapitule les résultats de l'application des mesures d'urgence selon les différentes étapes de la procédure. Ces résultats confirment, sans conteste, une montée en puissance du dispositif.

VIII. - LA DURÉE DES TRAVAUX

Elle est très variable d'un département à l'autre et selon que ces travaux concernent un logement ou des parties communes. On peut cependant en déduire une durée moyenne qui serait d'environ cinq jours pour un logement, à environ un mois pour des parties à usage commun.

IX. - LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DES SERVICES DÉCONCENTRÉS

Les moyens financiers alloués à la mise en œuvre des mesures de lutte contre le saturnisme sont en constante progression avec, cependant, des disparités selon les départements. Ce sont toujours les départements de la région Ile-de-France les plus gros consommateurs.

Ces moyens financiers sont utilisés par les services de la manière suivante :

DDE : diagnostic et contrôle après travaux, travaux d'office, hébergement, accompagnement social des familles, etc. ;

DDASS : achat et maintenance d'appareils, campagnes de dépistage, etc.

D'après le graphique 11, les moyens humains accusent, par rapport à 2002, un léger fléchissement côté DDASS (53 ETP), à l'inverse de ceux des DDE qui progressent (de 28 à 34 ETP). Ces moyens restent cependant faibles au regard des besoins.

X. - RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS D'ACTIVITÉ DES DDASS/DDE SUR LES TROIS ANNÉES 2001, 2002 et 2003

	CUMUL des 3 années	TOTAL 2003	TOTAL 2002	EVOLUTION 2002/2003	TOTAL 2001	EVOLUTION 2001/2002
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de 6 ans signalés à la DDASS	1 277	395	471	- 16,14 %	411	14,60 %
Nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs signalés à la DDASS	1 374	459	492	- 6,71 %	423	16,31 %
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par les PMI	888	289	328	- 11,89 %	271	21,03 %
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par autres	486	170	164	3,66 %	152	7,89 %
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels des peintures contenant du plomb constituent l'origine prépondérante de la contamination		354	ND		ND	
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels un site d'origine industrielle constitue l'origine prépondérante de la contamination		37	ND		ND	
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels l'origine prépondérante de la contamination est autre		68	ND		ND	
Zonage ?	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Date de signature de l'arrêté de zonage	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Date d'entrée en vigueur de l'arrêté de zonage	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Etendue du zonage	SO	SO	SO	SO	SO	SO
Nombre d'ERAP reçus par les services	168 913	74 115	58 744	26,17 %	36 054	62,93 %
Nombre de signalements d'accessibilité au plomb reçus par les services	3 120	1 134	1 366	- 16,98 %	620	120,32 %
Nombre d'opérateurs agréés pour les diagnostics	2 371	863	807	6,94 %	701	15,12 %
Nombre d'opérateurs agréés pour la maîtrise d'œuvre	463	156	167	- 6,59 %	140	19,29 %
Nombre d'opérateurs agréés pour le contrôle des travaux	2 176	790	749	5,47 %	637	17,58 %
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite au signalement d'un cas de saturnisme	3 740	1 263	1 006	25,55 %	1 471	- 31,61 %
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite au signalement d'un cas de saturnisme	584	179	159	12,58 %	246	- 35,37 %

lesquels des peintures contenant du plomb constituent l'origine prépondérante de la contamination	0	13	0	2	0	1	0	0	0	278	3	0	1	0	23	C
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels un site d'origine industrielle constitue l'origine prépondérante de la contamination	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	34	C
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels l'origine prépondérante de la contamination est autre	0	1	0	0	0	3	0	0	12	22	0	0	1	9	2	C
Nombre d'arrêtés de zonage en vigueur	1	5	3	2	2	1	4	1	1	8	4	2	1	8	2	C
Nombre d'ERAP reçus par les services	220	5 688	3 101	2 225	191	1 104	2 105	85	550	19 508	2 253	679	371	3 435	8 812	C
Nombre de signalements d'accessibilité au plomb reçus par les services	0	68	1	30	1	5	3	0	71	702	44	3	0	7	79	2
Nombre d'opérateurs agréés pour les diagnostics	14	73	57	28	27	24	30	6	14	35	42	23	30	55	63	4
Nombre d'opérateurs agréés pour la maîtrise d'œuvre	0	25	9	4	1	12	0	0	2	15	8	6	7	7	0	1
Nombre d'opérateurs agréés pour le contrôle des travaux	14	73	32	4	27	23	30	6	14	35	42	23	30	52	50	4
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite au signalement d'un cas de saturnisme	0	5	0	1	0	10	16	0	4	1 184	2	0	1	0	18	C
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite au signalement d'un cas de saturnisme	0	2	0	0	0	1	2	0	0	161	2	0	0	0	0	C
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un ERAP	0	13	1	7	0	13	0	0	0	0	34	2	26	1	201	C
Nombre de diagnostics réalisés en parties	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	8	1	14	0	31	C

ayant fait l'objet de travaux d'office	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	195	0	0	0	0	0	C
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux par la copropriété	3	0	1	1	0	0	2	0	0	0	106	5	0	14	0	0	C
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux d'office	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	62	0	0	0	0	0	C
Nombre total de travaux réalisés	6	26	2	228	1	0	14	0	2	0	597	31	0	40	19	149	C
Nombre de personnes à héberger pendant les travaux	0	3	6	0	0	6	18	0	4	0	1 232	3	0	0	0	0	C
Nombre de personnes hébergées pendant les travaux	0	3	0	0	0	0	9	0	4	0	600	3	0	0	0	0	C
Nombre de personnes relogées	10	80	0	0	0	0	9	0	0	0	240	8	0	0	0	0	C
Durée moyenne des travaux																	
Nombre de contrôles OK effectués après travaux	0	18	11	2	0	0	10	0	1	0	562	16	0	0	2	24	C
Nombre d'arrêtés d'insalubrité faisant suite à des travaux d'urgence	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	1	6	0	0	0	0	C
Crédits DDE	1 088	69 211	4 267	128 861	383	25 000	5 816	0	3 470	0	3 851 991	88 393	0	17 126	0	118 000	C
Crédits DDASS	732	717	0	0	0	454	1 539	0	34 250	0	1 134 696	20 242	0	0	0	373 484	C
Moyens humains DDE	0,20	3,47	0,16	1,30	0,25	1,60	0,13	0,00	0,48	0,00	14,50	0,40	0,20	0,17	0,45	2,20	0,00
Moyens humains DDASS	0,80	2,65	1,52	1,35	1,95	1,13	1,40	0,00	1,15	0,00	12,90	1,50	1,60	2,03	1,71	3,30	0,00

ANNEXE II
INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES MESURES D'URGENCE ET DE PRÉVENTION
CONTRE LE SATURNISME INFANTILE - ANNÉE 2004

INDICATEURS	PRÉCISIONS	2004 NOM du département	REMARQUES
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants de moins de 6 ans signalés à la DDASS	Le cas de saturnisme est défini par une plombémie 100 µg/l (enfants dont l'âge est inférieur à 6 ans à la date de la plombémie)		
Nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs signalés à la DDASS	Le cas de saturnisme est défini par une plombémie 100 µg/l		
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par les PMI			
			Merci de vérifier que la somme de ces 2 items correspond au nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs précédemment renseigné
Nombre de nouveaux cas de saturnisme signalés à la DDASS transmis par autres	Autres = médecins libéraux, laboratoires, associations médico-sociales		
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels des peintures contenant du plomb constituent l'origine prépondérante de la contamination			
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels un site d'origine industrielle constitue l'origine prépondérante de la contamination	Site d'origine industrielle = installation classée pour la protection de l'environnement ou non, en activité ou non		
Nombre de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs pour lesquels l'origine prépondérante de la contamination est autre	Merci de préciser, si elle est connue, l'origine de l'intoxication du mineur		Merci de vérifier que la somme de ces 3 items correspond au nombre total de nouveaux cas de saturnisme chez des enfants mineurs précédemment renseigné
Zonage ?	Oui/non/en cours		
Date de signature de l'arrêté de zonage			

Date d'entrée en vigueur de l'arrêté de zonage Etendue du zonage			
Nombre d'ERAP reçus par les services	ERAP reçus depuis le 01/01/04 ou depuis la date d'entrée en vigueur de l'arrêté s'il est applicable en 2004		
Nombre de signalements d'accessibilité au plomb reçus par les services	Signalement d'accessibilité = plainte, enquête d'insalubrité..., autre qu'ERAP ou diagnostic		
Nombre d'opérateurs agréés pour les diagnostics			
Nombre d'opérateurs agréés pour la maîtrise d'œuvre			
Nombre d'opérateurs agréés pour le contrôle des travaux			
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite au signalement d'un cas de saturnisme			
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite au signalement d'un cas de saturnisme	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un ERAP			
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un ERAP	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement suite à un signalement d'accessibilité			
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes suite à un signalement d'accessibilité	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de diagnostics réalisés dans un logement dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	Enquête d'insalubrité = enquête dans l'habitat réalisée soit au titre du RSD, soit au titre du code de la santé publique, en application de la circulaire du 2 mai 2002		
Nombre de diagnostics réalisés en parties communes dans le cadre d'une enquête d'insalubrité	Enquête d'insalubrité = enquête dans l'habitat réalisée soit au titre du RSD, soit au titre du code de la santé publique, en application de la circulaire du 2 mai 2002		
Nombre total de diagnostics réalisés	Somme des 8 items précédents		
Nombre de diagnostics réalisés par la DDASS			
Nombre de diagnostics réalisés par un SCHS			
Nombre de diagnostics réalisés par un opérateur agréé autre que SCHS			Merci de vérifier que la somme de ces 3 items correspond au nombre total de diagnostics réalisés renseigné à l'item précédent
Nombre total de diagnostics positifs dans des logements (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	Diagnostics ayant mis en évidence la présence de plomb > seuils réglementaires dans des revêtements dégradés		
Nombre total de diagnostics positifs en parties communes (y compris ceux réalisés dans le cadre des enquêtes d'insalubrité)	Diagnostics ayant mis en évidence la présence de plomb > seuils réglementaires dans des revêtements dégradés		
Nombre d'enfants concernés	Nombre de mineurs vivant dans des logements présentant une accessibilité au plomb		
Nombre de logements correspondants			
Nombre de logements ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet			
Nombre de parties communes ayant fait l'objet d'une notification de travaux par le préfet	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux par les propriétaires			Merci de préciser si des travaux sont réalisés à « l'amiable » et leur nombre
Nombre de logements ayant fait l'objet de travaux d'office			
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux par la copropriété	L'ensemble des parties communes d'un bâtiment compte pour 1		Merci de préciser si des travaux sont réalisés à « l'amiable » et leur nombre
Nombre de parties communes ayant fait l'objet de travaux d'office			
Nombre total de travaux réalisés	Somme des 4 items précédents		Merci de vérifier que ce nombre est inférieur ou égal au nombre de notifications de travaux - dans le cas contraire, merci de donner une explication (travaux réalisés dans le cadre d'une procédure à l'amiable...)
Nombre de personnes à héberger pendant les travaux			
Nombre de personnes hébergées pendant les travaux	C'est-à-dire nombre de personnes ayant réellement été hébergées pendant les travaux		
Nombre de personnes relogées	C'est-à-dire nombre de personnes ayant réellement été relogées à la suite d'un cas de saturnisme ou d'un risque d'exposition au plomb		
Durée moyenne des travaux	C'est-à-dire durée entre la notification et le contrôle après travaux		
Nombre de contrôles OK effectués après travaux	Cela correspond au nombre de logements ou parties communes ayant fait l'objet d'une procédure complète de travaux d'urgence ; doivent également être comptabilisés les contrôles réalisés en 2003 qui font suite à une procédure qui a démarré l'année précédente		
Nombre d'arrêtés d'insalubrité faisant suite à des travaux d'urgence			
Crédits DDE	Indiquer la somme des crédits effectivement mandatés (et non les crédits délégués) pour le saturnisme		
Crédits DDASS	Indiquer la somme des crédits effectivement mandatés pour le saturnisme en précisant la ligne budgétaire correspondante		
Moyens humains DDE	Personnel de la DDE en ETP affecté au saturnisme		
Moyens humains DDASS	Personnel de la DDASS (santé environnement + MISP + assistants service social) en ETP affecté au saturnisme		
Constitution d'un comité de pilotage préfecture/DDASS/DDE	Oui/non		
Commentaire éventuel sur le pilotage du dispositif			